



COMMUNE DE GRENS

Préavis no 06/2026

Au Conseil Général de Grens

**Dépenses extrabudgétaires
de CHF 10'000.- par chapitre**

Délégué municipal

Isabelle Jaquet, Syndique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous demandons au Conseil Général d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2026–2031, l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, jusqu'à concurrence de CHF 10'000.- par chapitre, mais au maximum CHF 50'000.- par année.

Cette autorisation nous serait particulièrement utile pour régler des cas d'exécution de travaux urgents, non prévisibles dans le budget de l'année en cours.

La Municipalité rendra compte à l'occasion de son rapport de gestion, de l'emploi qu'elle a fait de ces compétences.

CONCLUSION

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

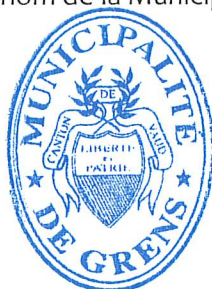
LE CONSEIL GÉNÉRAL DE GRENS

- Vu** le Préavis de la Municipalité No 06/2026 relatif à l'autorisation de dépenses extrabudgétaires de CHF 10'000.- par chapitre et au maximum CHF 50'000.- ;
- Attendu** que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion ;
- Décide** d'octroyer à la Municipalité de Grens, pour la législature 2026-2031, la compétence demandée par ce préavis.

Ainsi délibéré par la Municipalité de Grens en séance du 17 août 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

Au nom de la Municipalité


La Syndique
I. Jaquet




La Secrétaire
M. Pernet